

Rapport National sur la mise en œuvre du
Traité international sur les ressources
phytogénétiques pour l'alimentation et
l'agriculture (TIRPAA)

TCHAD

24/03/2021

MODÈLE NORMALISÉ DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS
RAPPORT DE PAYS RELATIF À L'APPLICATION DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR
LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Nom et coordonnées du responsable de l'établissement du rapport: GAPILI Naoura,
gapilinaoura@gmail.com / (00235) 66574515

Institution: Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement (ITRA)
BP : 5400 N'Djamena (TCHAD)

Pays: Tchad

Date de soumission: 24 mars 2021

Article 4: Obligations générales

1. Des lois, des règlements, des procédures ou des politiques visant à assurer l'application du Traité sont-ils en vigueur dans votre pays?

Oui X

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant ces lois, règlements, procédures ou politiques:

<p>1) Loi relative aux semences et plantes d'origine végétale sur la base du décret N 016/PR/2016</p> <p>Article 13 : La protection que confère le droit d'obtention végétale ne porte pas atteinte au droit des agriculteurs d'utiliser la variété à des fins de production alimentaire, ni au droit d'utilisation de cette variété à des fins de recherche ou de formation</p> <p>Article 14 : L'Etat veille à la protection des ressources phytogénétiques et des variétés traditionnelles en tant que patrimoine national notamment dans la perspective de conservation de la diversité biologique et de la protection des intérêts des populations locales.</p> <p>Article : une tierce personne ne peut accéder aux ressources phytogénétiques locales qu'après demande et obtention d'une autorisation formelle du Ministère en charge de l'Agriculture conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Article 16 : Aucune personne ne doit exporter des semences de variétés traditionnelles du territoire national sans une autorisation préalable du Ministère chargé de l'Agriculture. La gestion des ressources phytogénétiques locales collectées ou conservées par les organismes de recherches étrangères se déroule conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Article 18 : La distribution des semences conventionnelles d'origine végétale est soumise à la délivrance d'un permis dûment signé, par les services compétents du Ministère chargé de l'Agriculture</p> <p>Ce permis précise l'espèce, la catégorie de semence et les normes minimales de qualité exigées.</p> <p>Article 20 : Toute personne physique o morale qui, à titre professionnel, importe des semences en République du Tchad doit : - être enregistrée auprès des services compétents du Ministère chargé de l'Agriculture - disposer d'une autorisation d'importation</p> <p>Article 22 : L'exportation et l'importation des semences non conventionnelles sont strictement interdites.</p> <p>2) Politique nationale semencière du septembre 2016. Dans les Principes direct de la Politique Nationale Semencière, il est stipulé que la Politique Nationale Semencière prend en compte les espèces végétales cultivées ou non, constituant le patrimoine Phytogénétique du Tchad.</p>
--

2. Existe-t-il d'autres lois, règlements, procédures ou politiques en vigueur dans votre pays qui sont applicables aux ressources phytogénétiques?

Oui X

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant ces lois, règlements, procédures ou politiques:

<p>Arrêté interministériel N° 81/PR/PM/MPIEA/MESRI/MDICPS/17 du 27 septembre 2017, portant règlement technique général de la production, du contrôle et de la certification des semences, tenant lieu de cahier de charges.</p>

3. Y a-t-il des lois, règlements, procédures ou politiques en vigueur dans votre pays qui doivent être adaptés/harmonisés¹ pour assurer le respect des obligations prévues par le Traité?

Oui X

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les ajustements à apporter et ceux qui sont prévus, le cas échéant:

Cadre national de Biosécurité élaboré en 2008 par le Ministère de l'Environnements, de la Qualité de Vie et des Parcs Nationaux. Il porte sur la position du Tchad par rapport à la question de l'opportunité ou non d'utiliser les OGM. Le cadre national de biosécurité contribue o la pleine application de la Loi nationale de biosécurite aui est en gestion au Tchad

¹ Aux fins du présent rapport, les Parties contractantes peuvent choisir le terme (adapté ou harmonisé) le plus approprié au regard de leurs systèmes juridiques

Article 5: Conservation, prospection, collecte, caractérisation, évaluation et documentation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

4. Une approche intégrée de la prospection, de la conservation et de l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) a-t-elle été encouragée dans votre pays?

Oui X

Non

5. Les RPGAA ont-elles fait l'objet d'une prospection et d'un inventaire dans votre pays?

Oui X

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les résultats, en précisant les espèces, les sous-espèces et/ou les variétés recensées, y compris celles qui sont potentiellement exploitables:

Dans les années 1960, plusieurs missions de prospection collecte des accessions ont été réalisées au Tchad avec l'appui des institutions internationales. Les collections ont été gérées par les Institutions internationales notamment le CIRAD, ICRISAT. Malheureusement très peu d'information sont disponibles sur le devenir de ces collections.

Dans les années 2010 à ce jour, plusieurs collectes sont réalisées de façon indépendante par les institutions de recherche et les universités sans une harmonisation des données.

Les espèces cultivées recensées sont : Sorghum bicolor, Zea mays, Pennisetum glaucum, Oryza spp., Arachis hypogea, Sesamum indicum, Vigna unguiculata, Voandzea subterranea, Glycine max, Gossypium spp., fonio...

Les éventuelles difficultés rencontrées pour procéder à la prospection ou à l'inventaire des RPGAA;

Les éventuels plans d'action mis en place en vue d'une prospection ou d'un recensement des

RPGAA; Les principales RPGAA qui devraient faire l'objet d'une prospection ou d'un inventaire:

Les difficultés majeures lors des prospections sont notamment d'ordre financière, ce qui réduit l'efficacité dans la prospection en réduisant considérablement les sites à prospecter.

Des plans d'action ont été mis en place par la recherche sous la tutelle du Ministère en charge de l'Agriculture. Il s'agit de collecter toutes les ressources phylogénétiques du Tchad pour leur conservation. Malheureusement l'application tarde à suivre

Les principales RPGAA qui devraient faire l'objet de prospection sont les céréales, les oléagineux et les légumineux, les plantes à tubercules et les espèces négligées

6. Votre pays a-t-il recensé des menaces potentielles pour les RPGAA?

Oui X

Non

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer:

Les espèces, les sous-espèces et/ou les variétés qui sont exposées à ces menaces;

L'origine (causes) des menaces recensées;

Les éventuelles mesures qui ont été prises pour réduire ou éliminer ces menaces;

Les éventuelles difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre de ces mesures:

Les variétés de cycle long de la plupart des espèces sont perdues à cause du changement climatique et de la divagation des animaux domestiques juste après la fin de la saison de pluies. Ce qui contribue considérablement à l'érosion génétique de ces espèces.
La plupart des espèces cultivées sont concernées par la perte de la diversité génétique.

7. La collecte de RPGAA et d'informations pertinentes relatives aux ressources phylogénétiques qui sont en danger ou potentiellement utilisables a-t-elle été encouragée dans votre pays?

Oui X

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés sur les mesures qui ont été prises:

Du fait qu'il n'existe des espèces menacées mais plutôt des espèces négligées, et due au fait qu'on ne parle pas de la disparition des espèces mais plutôt de la perte de la diversité des espèces, les actions en cours sont celles qui mettent un accent sur l'inventaire et la collecte des espèces négligées encore appelées espèces orpheline du fait que très peu ou pas des travaux n'ont été réalisées sur ces espèces et sur les espèces dont les variétés de cycle long sont en train d'être perdues.

8. Votre pays a-t-il encouragé ou soutenu les initiatives des agriculteurs et des communautés locales concernant la gestion et la conservation des RPGAA sur les lieux d'exploitation?

Oui

Non X

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés sur les mesures qui ont été prises:

9. La conservation in situ des espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées et des plantes sauvages destinées à la production alimentaire a-t-elle été encouragée dans votre pays?

Oui X

Non

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer si des mesures ont été prises pour:

X promouvoir la conservation in situ dans les aires protégées;

soutenir les initiatives des communautés locales et autochtones.

Si des mesures de ce type ont été prises, veuillez donner des renseignements détaillés à leur sujet:

Selon une étude réalisée sur Evaluation de l'efficacité des Aires protégées de la République du Tchad par Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN, 2008), les Aires protégées du Tchad représentent 10,2% du territoire national.

10. Existe-t-il des collections ex situ de RPGAA dans votre pays?

Oui X

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements concernant les détenteurs et le contenu de ces collections:

Les RPGAA sont détenues par l'Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement (ITARD), une institution de recherche national.
Plusieurs seraient conservées dans les Banques de gènes internationales. Les travaux sont en cours pour identifier et rapatrier les copies pour une utilisation nationales.
Sorghum à tige sucré : 94
Sorgho grain : 43
Sorgho de décrue : 16
Coton : 20

11. La mise en place d'un système efficace et durable de conservation ex situ des RPGAA a-t-elle été encouragée dans votre pays?

Oui

Non X

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer les mesures qui ont été prises pour promouvoir la conservation ex situ, en particulier celles qui visent à encourager la mise au point et le transfert de technologie à cette fin:

12. Le maintien de la viabilité, du degré de variation et de l'intégrité génétique des collections ex situ de RPGAA a-t-il fait l'objet d'un suivi dans votre pays?

Oui

Non X

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés sur les principales conclusions des activités de suivi mises en œuvre:

13. Votre pays a-t-il travaillé avec d'autres Parties contractantes, dans le cadre d'une coopération bilatérale ou régionale, sur la conservation, la prospection, la collecte, la caractérisation, l'évaluation et la documentation des RPGAA?

Oui X

Non

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer les Parties contractantes avec lesquelles une collaboration a été établie (autrement que dans le cadre de l'Organe directeur ou en vertu d'autres mécanismes relevant du Traité) et donner, le cas échéant, des renseignements détaillés sur les projets pertinents:

Dans le cadre du Projet Production Durable du Manioc en Afrique Centrale et Intégration au Marché mis en œuvre par la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) à travers le Pôle Régional de Recherche Appliquée au Développement des Systèmes Agricoles d'Afrique Centrale (PRASAC). Ce Projet a concerné 6 pays de l'Afrique Centrale dont le Tchad

Article 6: Utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture:

14. Des politiques et des dispositions juridiques² sont-elles en place dans votre pays afin de promouvoir l'utilisation durable des RPGAA?

Oui X

Non

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer si ces politiques et ces dispositions juridiques portent sur les aspects suivants:

Mise en œuvre de politiques agricoles raisonnées qui promeuvent la mise en place et le maintien de systèmes agricoles diversifiés favorisant l'utilisation durable de la diversité biologique agricole et des autres ressources naturelles;

Intensification des travaux de recherche visant à améliorer et à préserver la diversité biologique en optimisant la variation intraspécifique et interspécifique, au profit des agriculteurs;

Promotion des activités de sélection réalisées avec la participation des agriculteurs, visant à renforcer la capacité de mise au point de variétés spécifiquement adaptées aux différentes conditions sociales, économiques et écologiques, notamment dans les zones marginales;

Élargissement de la base génétique des plantes cultivées et accroissement de la diversité du matériel génétique mis à la disposition des agriculteurs;

Promotion d'une utilisation plus fréquente des plantes cultivées, des variétés et des espèces sous-utilisées, locales ou adaptées aux conditions locales

Promotion d'une plus grande utilisation de la diversité des variétés et des espèces dans le contexte de la gestion, de la conservation et de l'utilisation durable des plantes cultivées sur le lieu d'exploitation, et établissement de liens étroits avec la sélection végétale et le développement agricole;

Examen et ajustement des stratégies de sélection et des réglementations relatives à l'introduction de variétés et à la distribution de semences.

Si des politiques et des dispositions juridiques de ce type sont en place, veuillez donner des renseignements détaillés concernant les mesures qui ont été prises et les difficultés éventuellement rencontrées dans le cadre de leur mise en œuvre:

Politique national semencière
Loi relative aux semences et plants d'origine végétale sur la base du décret N° 016/PR/2016

² Aux fins du présent rapport, les dispositions juridiques peuvent comprendre des réglementations

Article 7: Engagements nationaux et coopération internationale

15. La conservation, la prospection, la collecte, la caractérisation, l'évaluation, la documentation et l'utilisation durable des RPGAA ont-elles été intégrées dans les programmes et politiques de votre pays?

Oui X

Non

Si votre réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant l'intégration de ces activités:

X Conservation

X Prospection

X Collecte

X Caractérisation

X Évaluation

X Documentation

Utilisation durable

Veuillez préciser la nature des programmes et politiques dans lesquels ces activités ont été intégrées:

Agriculture et développement rural

Sécurité alimentaire

Conservation de la biodiversité

Changement climatique

Autre

Renseignements supplémentaires:

16. Votre pays a-t-il travaillé avec d'autres Parties contractantes, dans le cadre d'une coopération bilatérale ou régionale, sur la conservation et l'utilisation durable des RPGAA?

Oui X

Non

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer si l'objet de cette coopération est de:

X Renforcer les capacités des pays en développement et des pays en transition en ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable des RPGAA;

Renforcer les activités internationales visant à promouvoir la conservation, l'évaluation, la documentation, l'amélioration génétique, la sélection végétale, la multiplication des semences, ainsi que le partage, l'accès et l'échange de RPGAA et des informations et technologies pertinentes, en conformité avec le Système multilatéral d'accès et de partage des avantages (Système multilatéral) prévu au titre du Traité.

Si, en sus de la coopération établie dans le cadre de l'Organe directeur ou en vertu d'autres mécanismes relevant du Traité, votre pays a travaillé en coopération avec d'autres Parties contractantes, directement ou par l'intermédiaire de la FAO ou d'autres organismes internationaux compétents, veuillez indiquer quelles sont ces Parties contractantes et donner, si possible, des renseignements détaillés concernant les éventuels projets concernés:

Article 8: Assistance technique

17. Votre pays a-t-il encouragé l'apport aux pays en développement et aux pays en transition d'une assistance technique visant à faciliter l'application du Traité?

Oui

Non X

Sans objet

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés sur les mesures qui ont été prises:

Échange d'informations

Accès aux technologies et transfert de technologie

Renforcement des capacités

Veuillez développer:

18. Votre pays a-t-il bénéficié d'une assistance technique visant à faciliter l'application du Traité?

Oui

Non X

Sans objet

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés sur l'assistance technique reçue:

Échange d'informations

Accès aux technologies et transfert de technologie

Renforcement des capacités

Veillez développer:

Article 9: Droits des agriculteurs

19. Sous réserve du droit national et selon qu'il convient, des mesures ont-elles été prises pour protéger et promouvoir les droits des agriculteurs dans votre pays?

Oui

Non X

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer si les mesures qui ont été prises visaient à assurer:

La reconnaissance de la contribution considérable que les communautés locales et autochtones et les agriculteurs de toutes les régions du monde apportent et continueront d'apporter à la conservation et à la mise en valeur des ressources phytogénétiques

La protection des connaissances traditionnelles présentant un intérêt pour les RPGAA;

Le droit de participer équitablement au partage des avantages découlant de l'utilisation des RPGAA;

Le droit de participer à la prise de décisions, au niveau national, sur les questions relatives à la conservation et à l'utilisation durable des RPGAA;

Les droits quels qu'ils soient qu'ont les agriculteurs de conserver, utiliser, échanger et vendre des semences et autres matériels de multiplication produits sur l'exploitation.

Si des mesures de ce type ont été prises, veuillez donner des renseignements détaillés concernant ces mesures et les éventuelles difficultés rencontrées dans le cadre de leur mise en œuvre:

Article 11: Couverture du Système multilatéral

20. Votre pays a-t-il notifié pour toutes les RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité qui sont gérées et administrées par votre Gouvernement et relèvent du domaine public leur incorporation au Système multilatéral d'accès et de partage des avantages?

Toutes

Une partie

Aucune X

Si la réponse est «Toutes», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les éventuelles difficultés rencontrées lors de l'incorporation des RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité au Système multilatéral:

Si la réponse est «Une partie», veuillez donner des renseignements détaillés concernant:

La mesure dans laquelle les RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité ont été incorporées au Système multilatéral;

Les espèces cultivées qui ont été incorporées au Système multilatéral;

Les difficultés rencontrées lors de l'incorporation des RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité au Système multilatéral:

Si la réponse est «Aucune», veuillez indiquer les difficultés rencontrées pour incorporer les RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité au Système multilatéral:

X Absence d'indications pour la détermination et l'incorporation de

matériel; Pas de banque de gènes nationale;

Pas de catalogue des RPGAA dans le pays;

Pas de ressources humaines qualifiées;

Ressources économiques limitées et besoins en matière de renforcement des capacités; Autre, veuillez expliquer



21. Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager les personnes physiques et morales relevant de sa juridiction à incorporer au Système multilatéral les RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité qu'elles détiennent?

Oui

Non X

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant:

- Les personnes physiques ou morales relevant de la juridiction de votre pays qui ont incorporé au Système multilatéral des RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité;
- Les espèces cultivées qui ont été incorporées au Système multilatéral par ces personnes;
- Les éventuelles difficultés rencontrées par ces personnes lors de l'incorporation des RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité au Système multilatéral:

Si la réponse est «non», veuillez donner des renseignements détaillés concernant en particulier les éventuelles difficultés rencontrées s'agissant d'encourager ces personnes à incorporer au Système multilatéral les RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité:

Absence d'une loi nationale sur l'accès aux RPGAA ne permet pas de dire sans se tromper si les RPGGA sont incorporées sans le Système Multilatéral

Article 12: Accès facilité aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le cadre du Système multilatéral

22. Votre pays a-t-il pris des mesures pour fournir un accès facilité aux RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité, conformément aux conditions énoncées à l'Article 12.4 du Traité?

Oui X

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les mesures qui ont été prises:

En appliquant l'accord type de transfère de matériel (ATTM) et selon la loi N°016 relative aux semences et plants d'origine végétales, en fournissant une autorisation du Ministère en charge de l'Agriculture

Si la réponse est «non», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les éventuelles difficultés rencontrées pour accorder un accès facilité aux RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité:

23. Votre pays a-t-il facilité l'accès aux RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité au moyen de l'utilisation de l'Accord type de transfert de matériel?

Oui X

Non

Si la réponse est «non», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les éventuelles difficultés rencontrées pour faciliter l'accès aux RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité au moyen de l'Accord type de transfert de matériel:

1

24. L'Accord type de transfert de matériel a-t-il été utilisé à titre volontaire dans votre pays pour accorder l'accès à des RPGAA non répertoriées à l'annexe I?

Oui

Non X

Non, mais la question est en cours d'examen

25. Le système juridique de votre pays prévoit-il pour les parties aux accords de transfert de matériel la possibilité d'introduire un recours en cas de différend contractuel survenant dans le cadre de ces accords?

Oui

Non X

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les lois, règlements ou procédures applicables:

26. Le système juridique de votre pays prévoit-il l'application des décisions arbitrales en cas de différends survenant dans le cadre des accords types de transfert de matériel?

Oui

Non X

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les lois, règlements ou procédures applicables:

27. Votre pays a-t-il accordé un accès facilité aux RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité pour contribuer à la remise en état des systèmes agricoles après des situations d'urgence dues à des catastrophes?

Oui

Non X

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant ces situations d'urgence, ainsi que les RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité dont l'accès a été accordé:

Article 13: Partage des avantages dans le Système multilatéral

28. Votre pays a-t-il rendu disponibles des informations relatives aux RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité?

Oui X

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les informations relatives aux RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité qui ont été rendues disponibles;

X Catalogues et inventaires

Information sur les technologies

X Résultats des travaux de recherche scientifique et socioéconomique, y compris la caractérisation, l'évaluation et l'utilisation

Autre

29. Votre pays a-t-il accordé ou facilité l'accès aux technologies visant la conservation, la caractérisation, l'évaluation et l'utilisation des RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité?

Oui

Non X

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer si votre pays:

A créé des groupes thématiques par plantes cultivées sur l'utilisation des RPGAA, ou a participé à leurs travaux;

A connaissance d'éventuels partenariats établis chez lui dans le domaine de la recherche-développement et dans le cadre d'entreprises commerciales conjointes, relatifs à du matériel obtenu auprès du Système multilatéral, à la mise en valeur des ressources humaines et à l'accès effectif aux installations de recherche.

Veuillez donner des renseignements détaillés à ce sujet:

30. Votre pays a-t-il mis en place des mesures de renforcement des capacités au regard des RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité et/ou bénéficié de telles mesures³?

Oui

Non X

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer si les mesures qui ont été prises visaient à assurer:

L'établissement et/ou le renforcement de programmes d'enseignement et de formation scientifiques et techniques relatifs à la conservation et à l'utilisation durable des RPGAA;

La mise en place et le renforcement d'installations destinées à la conservation et à l'utilisation durable des RPGAA;

La conduite de travaux de recherche scientifique et le renforcement de la capacité à mener de tels travaux.

Si votre pays a mis en place de telles mesures et/ou en a bénéficié, veuillez donner des renseignements détaillés à ce sujet:

³ Veuillez noter que cette question diffère de la question 15 car elle est plus spécifique et ne concerne que les RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité.

Article 14: Plan d'action mondial

31. Votre pays s'est-il employé à promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?

Oui X

Non

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer si la mise en œuvre du Plan d'action mondial a donné lieu à:

X Des actions nationales

X Une coopération internationale

D'autres actions

Veuillez donner des renseignements détaillés à ce sujet:

Appui financier de la Direction du Développement et de la Coopération Suisse au Tchad et mis en œuvre par la GIZ, pour la mise en place d'une chambre froide à l'ITRAD, équipement en frigos solaires dans les stations et collecte et conservation des ressources phytogénétiques. Appui financier du projet Crop Trust et mis en œuvre par l'ICRISAT pour la collecte de germoplasmes du Tchad.

Article 15: Collections ex situ de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture détenues par les Centres internationaux de recherche agronomique de l'Organisation du Système CGIAR ou par d'autres institutions internationales

32. Votre pays a-t-il accordé aux Centres internationaux de recherche agronomique (CIRA) de l'Organisation du Système CGIAR ou à d'autres institutions internationales ayant conclu des accords avec l'Organe directeur du Traité un accès facilité aux RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité?

Oui X

Non

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer:

À quels CIRA ou autres institutions internationales un accès facilité a été accordé;

Le nombre d'accords type de transfert de matériel qui ont été conclus avec chaque CIRA ou autre institution internationale:

ICRISAT, CIRAD et IRD

Si la réponse est «non», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les éventuelles difficultés rencontrées pour accorder aux CIRA ou à d'autres institutions internationales ayant conclu des accords avec l'Organe directeur du Traité un accès facilité aux RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité:

33. Votre pays a-t-il accordé aux CIRA ou à d'autres institutions internationales ayant conclu des accords avec l'Organe directeur du Traité un accès à des RPGAA non répertoriées à l'annexe I?

Oui X

Non

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer:

À quels CIRA ou autres institutions internationales un accès a été accordé;

Le nombre d'accords de transfert de matériel qui ont été conclus avec chaque CIRA ou autres institutions internationales:

Si la réponse est «non», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les éventuelles difficultés rencontrées pour accorder aux CIRA ou à d'autres institutions internationales ayant conclu des accords avec l'Organe directeur du Traité un accès facilité à des RPGAA non répertoriées à l'annexe I:

Article 16: Réseaux internationaux sur les ressources phytogénétiques

34. Votre pays a-t-il mené des activités visant à encourager les institutions gouvernementales, privées, non gouvernementales, de recherche, de sélection ou autres, à participer aux réseaux internationaux sur les ressources phytogénétiques?

Oui

Non X

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les activités mises en œuvre:

Article 18: Ressources financières

35. Votre pays a-t-il fourni des ressources financières destinées à des activités nationales visant la conservation et l'utilisation durable des RPGAA?

Oui

Non X

Si la réponse est «oui», veuillez donner une estimation du montant fourni au cours des cinq dernières années, y compris les ressources de l'État:

Veuillez indiquer si votre pays a élaboré une stratégie ou a mis en place des mesures visant à améliorer la disponibilité, la transparence, l'efficacité et l'efficacité de la fourniture des ressources financières destinées à la mise en œuvre du Traité international:

36. Votre pays a-t-il fourni des ressources financières destinées à l'application du Traité international?

Oui

Non X

Si la réponse est «oui», veuillez si possible donner des informations détaillées sur les voies utilisées et sur le montant de ces ressources financières au cours des 5 dernières années:

Montant total:

Voie:

Bilatérale

Régionale

Multilatérale

Veuillez donner des renseignements détaillés à ce sujet:

37. Votre pays a-t-il reçu des ressources financières destinées à l'application du Traité international?

Oui

Non X

Si la réponse est «oui», veuillez si possible donner des informations détaillées sur les voies utilisées et sur le montant de ces ressources financières au cours des 5 dernières années:

Montant total:

Voie:

Bilatérale

Régionale

Multilatérale

Veuillez donner des renseignements détaillés à ce sujet:

Observations générales relatives à l'application du Traité international

38. Veuillez nous faire part, dans le champ ci-après, de tout conseil que vous souhaiteriez donner à la lumière de l'expérience acquise par votre pays en ce qui concerne l'application du Traité:

39. Veuillez nous communiquer, dans le champ ci-après, tout complément d'information susceptible d'offrir une perspective plus large des difficultés rencontrées dans l'application du Traité:

Le manque de financement est le premier facteur limitant les activités de sensibilisation pour l'application du Traité

40. Veuillez nous communiquer, dans le champ ci-après, tout complément d'information susceptible d'offrir une perspective plus large des mesures qui pourraient contribuer à promouvoir le respect des obligations découlant du Traité:

41.

Renforcer les capacités des points focaux afin de leur permettre de mieux diffuser le Traité.

[--- Question à traiter séparément ---]

Concernant ce rapport

41. Avez-vous eu des difficultés à remplir le présent modèle de présentation des

rapports? Oui

Non X

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés sur les difficultés que vous avez rencontrées:

Veuillez nous faire part ci-après de toute proposition d'amélioration du modèle de présentation de rapports: